Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 038-200030658-20231211-2023_186-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/186

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 5 décembre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION BIPARTITE D'APPLICATION DU PRE-ACCORD RELATIF A LA COUVERTURE DE L'ISERE EN TRES HAUT DEBIT

La CCT a passé une convention avec le Département de l'Isère en 2017 actant la contribution financière de la Communauté de Communes du Trièves à la couverture en très haut débit de l'Isère.
Après deux années de difficultés rencontrées entre 2019 et 2021 dans le déploiement de la fibre optique par le délégataire de service public THD38, le Département avait approuvé le gel des appels à contribution pour l'année 2022, décalant ainsi le versement des dernières participations à l'année 2025.
Pour prendre en compte ces modifications de calendrier, il est proposé au Conseil de valider l'avenant à la convention avec le Département. La participation financière reste inchangée (114 312,50 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/23 *et de sa publication le* 21/12/23